

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 11 (1920)
Heft: 12

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gessen werden, dass ihm zu seinen Versuchen weder eine Stromquelle von konstanter Spannung noch geeignete Messinstrumente zur Verfügung standen.

Gauss und *Weber* endlich gebührt das Verdienst, die magnetischen und elektrischen Grössen auf *absolute Einheiten* zurückgeführt zu haben, womit sie den Boden für die kurz darauf einsetzende Messtechnik vorbereiteten.

Miscellanea.

Schnee- und Eisansätze an Freileitungen.

Auf unsere Aufforderungen im Bulletin hin haben sich mehrere Elektrizitätswerke in verdankenswerter Weise bemüht, uns Erfahrungsmaterial über Schnee- und Eisansätze an Freileitungen zur Kenntnis zu bringen. Da jedoch die klimatischen Verhältnisse in den letzten Wintern gerade für solche Beobachtungen nicht günstig waren, besitzen wir immer noch zu wenig Beobachtungsmaterial um aus demselben mit genügender Sicherheit allgemein geltende Schlüsse ziehen zu können. Immerhin scheinen die bisherigen Beobachtungsergebnisse darauf hinzuweisen, dass die Schnee- und Eisansätze an den Freileitungen vom Durchmesser der Leiter und vom Leitermaterial praktisch unabhängig sind. Während uns aus den Niederungen in den letzten Jahren verhältnismässig wenige und nur geringe Schnee- und Eisansätze gemeldet wurden, sind die Meldungen über höher gelegene Leitungen zahlreicher und lassen erkennen, dass man hier regelmässig mit ganz beträchtlichen Belastungen zu rechnen hat. So sind uns von verschiedenen Werken an höher gelegenen Leitungen Belastungen gemeldet worden, die 3 kg pro Laufmeter übersteigen.

Es würde für unsere Untersuchungen nun von besonderem Werte sein, wenn wir im Laufe des bevorstehenden Winters möglichst viele Werte bei den verschiedensten Höhenlagen erhalten könnten. Wir richten deshalb an alle Werke, die hierzu in der Lage sind, die Bitte, ihre Beobachtungen auch diesen Winter noch weiterzuführen. Dabei haben für uns nicht nur die ganz extremen Resultate Interesse, sondern wir legen Wert darauf auch diejenigen grössten Schnee- und Eisansätze zu kennen, mit welchen man in jedem normalen Winter in der betreffenden Gegend etwa rechnen muss.

Wir bitten die Werke, uns ihre Mitteilungen über die Schnee- und Eisansätze, wenn irgend möglich laufend zu machen und nicht bis zum Ende der Wintersaison zuzuwarten. Es genügen dabei ganz kurze Notizen, bei denen hauptsächlich folgende Angaben erwünscht sind: Material und Durchmesser der Leiter, Durchmesser der anhaftenden Schnee- oder Eisschicht, ungefähre Form derselben, Beschaffenheit des Schnees (nass, trocken, schwer, leicht, gefroren, locker), Höhenlage des Beobachtungsortes. Ist an einer Stelle ein Reißen oder bleibendes Strecken der Leitung oder ein Nachgeben der Tragwerke eingetreten, so sollte auch dies, unter Angabe der Spannweite an der betreffenden Stelle, gemeldet werden. Von grossem Werte wäre es, wenn jeweilen durch Wägungen das Gewicht der Schneeansätze pro m Leitungslänge ermittelt werden könnte, doch sind

auch Angaben, welche diese Ermittlungen nicht enthalten, erwünscht. Wir sind auf Anfrage hin gerne bereit, Formulare zur Eintragung von Beobachtungsergebnissen zur Verfügung zu stellen.

Wenn genügend Meldungen eingehen, beabsichtigen wir die Beobachtungen nach Schluss dieses Winters vorläufig abzuschliessen und über die erhaltenen Resultate in einer kurzen Veröffentlichung im Bulletin zu berichten.

Zürich, Dezember 1920.

Starkstrominspektorat des S. E. V.

Participation de l'Etat français dans les entreprises de distribution d'énergie.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne lisent pas régulièrement les journaux étrangers il sera intéressant d'apprendre que les chambres françaises ont voté une loi, qui portera la date du 11 août 1920, autorisant les travaux d'établissement d'un réseau pour la distribution d'énergie par l'Etat en participation avec des sociétés particulières. Les dépenses de l'Etat, déjà votées pour la première partie du réseau de distribution, s'étendant de la région minière du Nord jusqu'à Paris d'une part et d'autre part jusqu'aux Vosges, se monteront à 135 millions. Ces travaux ne constituent que le commencement d'une entreprise plus vaste, d'un réseau de distribution d'énergie qui sillonnera toute la France afin de tirer le meilleur parti possible des forces hydrauliques du pays, de ses richesses minières et des gaz de ses hauts-fourneaux.

La première annexe à la loi contient le projet des statuts d'une société par actions à capital variable qui doit être constituée par les producteurs d'énergie de la région Nord-Est et par l'Etat et qui sera appelée „le Régisseur“.

Sous réserve d'obtenir l'autorisation du ministre, le Régisseur pourra construire les lignes nécessaires pour raccorder au réseau existant toute nouvelle centrale d'une puissance de 5000 kW au moins. Inversement le Régisseur doit, à la demande du ministre des Travaux publics, exploiter toute nouvelle ligne ou nouveau poste construit en vue du raccordement au réseau actuel soit d'une nouvelle centrale de 500 kW au moins, soit d'une entreprise de distribution d'énergie concessionnée par l'Etat.

La seconde annexe donne le texte de la convention qui devra intervenir entre le régisseur et l'Etat. Cette convention conclue pour une durée de 75 ans prévoit que l'Etat participera aux bénéfices en proportion des capitaux qu'il aura fournis. Elle fixe les bases de la compta,

bilität du Régisseur et le taux d'amortissement (1/75). La troisième annexe est un projet de cahier des charges, qui prévoit qu'à l'expiration de la concession toutes les installations appartenant au Régisseur reviendront gratuitement à l'Etat, pour autant qu'elles auront été amorties. Il indique aussi que le Régisseur, c. à. d. la société distributrice a l'obligation d'effectuer tout transport d'énergie qu'on lui demande de faire, chaque fois que la possibilité technique en est reconnue. Le cahier des charges définitif indiquera les prix maximum que le Régisseur pourra demander pour le passage de l'énergie dans son réseau et en outre les conditions d'une résiliation anticipée de la convention, celles de la remise des installations et les circonstances qui pourraient justifier une déchéance.

On voit que la société distributrice n'intervient pas dans la vente de l'énergie du producteur au consommateur, qu'elle ne fait que percevoir un droit de transmission. Elle est donc comparable à une Cie. de chemin de fer qui ne fait que recevoir une marchandise en un point pour la déposer ailleurs. Mais pourra-t-elle ignorer les conditions de livraison convenues entre producteur et consommateur? Le projet de cahier des charges ne nous renseigne pas là-dessus.

Auftauen von eingefrorenen Wasserleitungen. Wir erhalten von Ing. E. Meyer, Frauenfeld, folgende Zuschrift:

„Eine besondere Anwendung der elektrischen Wärmeerzeugung, für welche in gegenwärtiger Jahreszeit verschiedenen Ortes Interesse bestehen dürfte, ist das Auftauen eingefrorener Wasserleitungen durch den elektrischen Strom.

Versuche, die vor mehreren Jahren vorgenommen wurden, haben gezeigt, dass beim Durchgang von 60 ÷ 100 Amp. durch die eingefrorene Leitung das Auftauen fast ausnahmslos in ca. einer Stunde möglich ist.

Seit einiger Zeit wird im Gebiete der Société électrique de Bulle das Auftauen gefrorener Rohrleitungen stets auf diese Weise vorgenommen.

Die Spannung wird dabei mittels eines kleinen Transformators, der an die Hausinstallation angeschlossen wird, auf 6/12/18/24 Volt reduziert und die geeignete Spannung an die aufzutauende Leitung angeschlossen, wobei einzig darauf zu achten ist, dass sich die eingefrorene Stelle zwischen den Anschlussstellen befindet. Handelt es sich z. B. um die unterirdische Zuleitung zu einem Gebäude, so wird in diesem sowie im nächsten Haus angeschlossen, wobei sich der Stromkreis durch die beiden Zuleitungen und die Hauptleitung schliesst. Der Anschluss wird in einfachster Weise mittels blanker Leitung hergestellt.

Transformator, Umschalter, Ampèremeter usw. sind in einer Kiste vereinigt zwecks bequemem Transport. Die ganze Installation wiegt 75 kg, dürfte sich aber auf ca. 50 kg reduzieren lassen. Ein Arbeiter genügt für die Manipulation und braucht gewöhnlich inkl. Vorbereitung und Abmontieren ca. 3 Stunden.

Das Verfahren ist namentlich vorteilhaft bei unterirdischen oder sonst schwierig zugänglichen

Leitungen. Auch in allen anderen Fällen ist es einfacher und sauberer als das Auftauen mit Lötungen usw. und wird sich meistens auch billiger stellen.“

Schweizer Mustermesse 1921. Die Direktion der Schweizer Mustermesse schreibt uns:

„An der vom 16.—26. April 1921 stattfindenden V. Schweizer Mustermesse wird das *Reklame- und Propagandawesen* zum erstenmal in einer selbständigen Gruppe vereinigt werden.

Diese Gruppe wird alle Gebiete der Werbeindustrie umfassen, wobei folgende Zweige in Betracht kommen: *I. Reklame-Entwürfe*, *II. Reklame-Industrie*: Geschäfts- und Reklamedrucksachen, Plakate, usw., Packungen, Klischees, Reklameschilder, Lichtreklame, Reklame-Geschenkartikel; *III. Propaganda*: Zeitungen, Annoncen-Expeditionen, Plakatgesellschaften, Adressenbureaux, Publizitätsunternehmungen; *IV. Reklame-Organisation*: Einrichtungen für Reklame-Bureaux; Reklame-Unternehmungen (Propagandabureaux), Reklameliteratur, Reklame-Wissenschaft und -Unterricht.

Die interessierten Unternehmungen begrüßen diese Neuerung; sie wird die Möglichkeit schaffen, der Geschäftswelt einen interessanten Ueberblick zu bieten über das gesamte Gebiet der Werbetätigkeit, dem in neuerer Zeit eine stets wachsende Bedeutung zukommt. Die Beteiligung verspricht sehr gross zu werden.“

Inbetriebsetzung von schweizerischen Starkstromanlagen. (Mitgeteilt vom Starkstrominspektorat des S. E. V.) Im Oktober 1920 sind dem Starkstrominspektorat folgende wichtigere Anlagen als betriebsbereit gemeldet worden:

Zentralen.

Elektrizitätswerk der Gemeinde Villa, Villa (Graubünden). Maschinens'ation in Villa, Drehstrom, 380/220 Volt, 50 Perioden. 30 kVA.

Hochspannungsfreileitungen.

Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Leitung zur Transformatorstation der Fabrik „Oho'ten“ in Seon, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk der Stadt Aarau, Aarau. Umbau der Leitung Aarau-Sanatorium Barmelweid auf Drehstrom, 5000 Volt, 50 Perioden. Leitung zur Fabrik Jenny-Kunz in der „Telli“ Aarau, Drehstrom, 5000 Volt, 50 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Bern. Leitung zum Elektrizitätswerk Felsenau und Verstärkung der Hauptleitung Säriswil-Bremgarten, Drehstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden. Leitung zur Stangen-Transformatorstation in der Seftau (Bremgarten), Einphasenstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden. Leitung zur neuen Transformatorstation in Ramsey, Drehstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden. Leitung Worblaufen-Burgdorf, Drehstrom 45 000 Volt, 40 Perioden. Leitung Spiez-Höchstetten-Burgdorf-Bätterkinden, Drehstrom, 45 000 Volt, 40 Perioden.

Cie. Vaudoise des Forces Motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne. Ligne à haute tension pour la station transformatrice à Combe-Noire, courant monophasé, 12 000 volts, 50 périodes.

Elektra Baselland, Liestal. Leitung Barmelweid-Oltingen, Drehstrom, 5000 Volt, 50 Perioden. Leitung Känerkinden-Diegten, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk Olten-Aarburg A.-G., Olten. Umbau der Leitung Läfelfingen-Känerkinden auf Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Spiez. Leitung nach Ringoldswil, Einphasenstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden. Leitung Stegacker-Transformatorstation Tschingel, Einphasenstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden. Leitung Sigriswil-Stegacker, Drehstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden. Leitung zur Transformatorstation in Hofstetten bei Thun, Drehstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätskommission Steffisburg, Steffisburg (Bern). Leitung zur Transformatorstation Sunneschyn im Ortbühl Steffisburg, Drehstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätswerk Sennwald, Sennwald (Rheintal). Leitung zur Stangen-Station in Plönen bei Sennwald, Drehstrom, 5200 Volt, 50 Perioden. Leitung zur Stangen-Station in Lienz bei Sennwald, Drehstrom, 5200 Volt, 50 Perioden.

St. Gallisch-Appenz. Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Leitung Nesslau-Stein (Toggenburg), Drehstrom, 10 000 Volt, 50 Perioden. Leitung nach Ganterschwil (Toggenburg), Drehstrom, 10 000 Volt, 50 Perioden.

Société Romande d'Electricité, Territet. Ligne à haute tension de Burlatex à la Carrière de Villy, courant triphasé, 6000 volts, 50 périodes.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Leitung zur Transformatorstation beim Bahnhof Hinwil, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Leitung zur Transformatorstation Hinterburg (Gemeinde Bäretswil), Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Leitung zur Transformatorstation bei den Gemeindewohnungen in Ludretikon-Thalwil, Drehstrom, 5500 Volt, 50 Perioden.

Schalt- und Transformatorstationen.

Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Station beim Schloss Bellikon (Bez. Baden).

Elektrizitätswerk der Stadt Aarau, Aarau. Station bei der Gummiwarenfabrik Lonstroff, Aarau.

Elektrizitätswerk Altdorf, Altdorf. Station No. 5 beim Hotel Schwanen in Altdorf an Stelle der alten Station.

Brown, Boveri & Cie., A.-G., Baden. Elektrometallschmelzofen-Anlage im Giesserei-Neubau, Halle 64/65, Schaltstation No. 11 in Halle No. 18, Station No. 10 in der Giesserei, Halle No. 61, Elektrostahlofenanlage im Giesserei-Neubau, Halle No. 61/62.

Elektrizitätswerk Basel, Basel. Station beim St. Jakobsdenkmal. Station auf dem Bundesplatz in Basel. Station im Fabrikareal der neuen

Brikettfabrik am Rheinhafen. Station im Wasenboden. Station beim Spalenring Ahornstr.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Bern. Stangenstation in der Seftau (Gemeinde Bremgarten).

Elektrizitätswerk der Stadt Bern, Bern. Station im Keller der Liegenschaft Aarberggasse 25, Bern.

Elektrizitätswerk der Stadt Biel, Biel. Station an der Freiestrasse, Biel, an Stelle der bestehenden Station No. 9.

Società Elettrica delle Tre Valli S.A., Bodio. Stazione trasformatrice al Lago di Tremorgio.

Rob. Honegger & Cie., Seidenweberei Bremgarten. Elektroden-Dampferzeugungsanlage, System Revel, für Niederspannung, 500 Volt, 135 kW.

Karton- & Papierfabrik A.-G., Deisswil. Station im Fabrikareal in Deisswil.

Elektrizitätswerk Grüningen, Grüningen (Zürich). Stangenstation in Adletschausen.

Cie. Vaudoise des Forces Motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne. Station transformatrice sur poteaux à la Combe-Noire (Commune du Lieu).

Elektra Baselland, Liestal. Station in Oltingen (Baselland). Station Oris in Liestal.

Officina Elettrica Comunale, Lugano. Stazione trasformatrice per la „Tenega“ in Melano.

Elektra Birseck, Münchenstein. Station in der Lehmgrube der Thonwarenfabrik Laufen.

Städtische Elektrizitäts- und Wasserversorgung Olten. Station No. 7 am Seidenhofweg, Olten.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Spiez. Stangenstation in Ringoldswil. Stangenstation in Tschingel bei Sigriswil. Stangenstation in Hofstetten bei Thun.

Elektrizitätswerk der Stadt St. Gallen, St. Gallen. Station im Gerhaldenschulhaus, St. Gallen.

St. Gallisch-Appenz. Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Stangenstation in Ganterschwil (Toggenburg). Stangenstation in Stein (Toggenburg).

Société Romande d'Electricité, Territet. Station transformatrice sur poteaux pour la carrière de Villy.

Elektrizitätsversorgung Trimbach, Trimbach. Station No. 2 in Trimbach an Stelle der alten Station.

E. Knecht & Cie., Veltheim. Station bei der Fabrik in Veltheim.

Weberei Wallenstadt A.-G., Wallenstadt. Elektrodendampfkessel für Hochspannung, 5000 Volt, 400 kW.

Wasser- u. Elektrizitätswerk Wallenstadt, Wallenstadt. Station in Wallenstadt. Stangenstation in Berschis.

Elektrizitätswerk der Stadt Winterthur, Winterthur. Unterirdische Transformatorstation in der Umformerstation.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Station Hinterberg, Bäretswil. Station in Hinwil (Bahnhof).

Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Zürich. Auto-Transformatoranlage im Guggach, Zürich 6.

Niederspannungsnetze.

Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Umbau des Niederspannungsnetzes Seengen auf Drehstrom, 250/145 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk der Stadt Aarau, Aarau. Umbau des Niederspannungsnetzes in Ober-Erlinsbach auf Drehstrom, 250/145 Volt, 50 Perioden.

Licht- und Wasserwerke Langnau, Langnau i. E. Netz Brugglen und Umgebung, Drehstrom, 240 Volt, 40 Perioden.

Cie. Vaudoise des Forces Motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne. Réseau à basse tension à la Combe-Noire, courant monophasé, 2×125 Volt.

Elektrizitätswerk Sennwald, Sennwald (Rheintal). Netz in Plonen bei Sennwald, Drehstrom, 250/144 Volt, 50 Perioden. Netz in Lienz, Drehstrom, 250/144 Volt, 50 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Spiez. Netz in Ringoldswil, Einphasenstrom, 2×125 Volt, 40 Perioden. Netz in Tschingel bei Sigriswil, Einphasenstrom, 2×125 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätsgenossenschaft Schwanden, Schwanden bei Sigriswil. Netz in Schwanden, Einphasenstrom, 2×125 Volt und Drehstrom, 500 Volt.

St. Gallisch-Appenz. Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Umbau des Netzes in Stein auf Drehstrom, 380/220 Volt, 50 Perioden.

Gemeinde-Vorstand Villa, Villa (Graubünden). Netz in Villa (Graub.), Drehstrom, 380/220 Volt, 50 Perioden. Netz in Cumbels (Graub.), Drehstrom, 380/220 Volt, 50 Perioden.

Wasser- u. Elektrizitätswerk Wallenstadt, Wallenstadt. Netz in Berschis, Drehstrom, 380/220 Volt, 50 Perioden.

Bibliographie.

O. Lasche. Konstruktion und Material im Bau von Dampfturbinen und Turbodynamos. Verlag von J. Springer, Berlin. Preis gebunden 48 Mark (für Leser in der Schweiz etwa 150 Mark).

Das Werk des bekannten Ingenieurs der A. E. G. zeigt, wie die Konstruktionsmöglichkeiten mit den Eigenschaften des verwendeten Materials in enger Beziehung stehen. In fünf Kapiteln und 180 Seiten führt uns der Autor alle Schwierigkeiten vor, die der Konstrukteur von Dampfturbinen und Turbodynamos zu überwinden hat.

Er zeigt, wie das Material untersucht wird und wie die Versuche an den Maschinen angeordnet werden. Die Konstruktion der Radscheiben, der Turbinenschaufeln, der Axen und Lager ist bis ins kleinste behandelt und es wird auf alle Umstände aufmerksam gemacht, die den verschiedenen Maschinenteilen zum Schaden gereichen können. Das Buch ist mit Illustrationen reich ausgestattet und das blendend weisse Papier beweist, dass man die Sparmassnahmen wieder hinter sich hat.

Communications des organes de l'Association.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, pour autant qu'il n'est pas donné d'indication contraire des communiqués officiels du Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.

Propositions aux assemblées générales du 18 décembre 1920 à Olten.**A. S. E.****Compte pour le II^e semestre 1919.**

Budget Fr.	Recettes:	Compte Fr.
	Solde du 30 juin 1919	2 430.59
1 100.—	Intérêts	1 204.25
20 000.—	Cotisations des membres	21 715.—
1 700.—	Subvention des des Institutions de contrôle pour travaux spéciaux du Secrétariat général	1 700.—
200.—	Divers	—.—
23 000.—		27 049.84

Budget Fr.	Dépenses :	Compte Fr.
825.—	Cotisations à d'autres associations	—.—
12 500.—	Subvention ordinaire au Secrétariat général	12 500.—
4 000.—	Subvention extra-ordinaire pour travaux spéciaux du Secrétariat général	4 000.—
	Divers :	
	Frais pour le remboursement des cotisations et les nouveaux statuts	590.65
	Statistique des centrales d'électricité, 1916	1 511.60
5 675.—	Divers	200.—
—.—	Solde	2 302.25
23 000.—		8 247.59
		27 049.84

Bilan au 31 décembre 1919.

	Doit Fr.	Avoir Fr.
Compte capital		61 179.93
Compte valeurs	77 400.—	
Perte au change au 31 décembre 1920	8 373.—	
Compte caisse	69 027.—	
Compte banque	4 144.01	
Compte de chèques postaux	1 646.50	
Compte créanciers et débiteurs	265.02	1 373.10
Secrétariat général de l'A. S. E. et l'U. C. S.	7 469.60	
Institutions de contrôle de l'A. S. E.	2 853.49	
Fonds de la commission d'études		6 115.50
Fonds Denzler		25 000.—
Compte bâtiment de l'A. S. E.	8 137.50	
Compte profits et pertes :		
déduction sur le compte valeurs	8 373.—	
excédent des recettes	8 247.59	
Solde	125.41	
	93 668.53	93 668.53

Fonds de la commission d'études.

	Frs.
1919. 1 ^{er} juillet. Solde	6 020.—
31 déc. Intérêts	95.—
	6 115.50

Fondation Denzler.

	Frs.
1919. 9 sept. Etat du Fonds	25 000.—

Budget pour l'exercice 1921.

Recettes :	Fr.
Cotisations des membres	47 000.—
Intérêts	2 200.—
Subvention des Institutions de contrôle pour travaux spéciaux (intérêts du fonds)	3 400.—
Divers et imprévu	400.—
	53 000.—

	Fr.
<i>Dépenses :</i>	
Cotisations à d'autres associations	2 900.—
Subvention ordinaire à l'administration commune de l'A. S. E. et l'U. C. S. et au Secrétariat général	30 000.—
Subvention extra-ordinaire pour travaux spéciaux du Secrétariat général	10 000.—
Divers et imprévu	10 100.—
	<u>53 000.—</u>

Institutions de contrôle de l'A. S. E.

Compte d'exploitation pour le 2^e semestre 1919.

	Total		Inspectorat	Station d'essais des matériaux	Station d'étalonnage
	1/2 Budget 1918/19 ^{*)}	Compte	Compte	Compte	Compte
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Recettes :</i>					
Solde à compte nouveau	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Montant des abonnements :					
a) Stations centrales	40 000.—	48 490.10	29 094.06	7 758.41	11 637.63
b) Installations isolées	16 000.—	20 113.80	20 113.80	—.—	—.—
Essais d'appareils, expertises, etc.	31 000.—	53 918.11	—.—	8 091.20	45 826.91
Section d'achat de l'U. C. S.	9 000.—	6 503.93	—.—	6 503.93	—.—
Contribution fédérale à l'inspectorat	35 000.—	40 000.—	40 000.—	—.—	—.—
Intérêts	1 000.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	<u>132 000.—</u>	<u>169 025.94</u>	<u>89 207.86</u>	<u>22 353.54</u>	<u>57 464.54</u>
<i>Dépenses :</i>					
Indemnité au Secrétariat général pour l'administration générale, tenue de la caisse et de la comptabilité	—.—	5 000.—	2 200.—	933.20	1 866.80
Appointements	92 000.—	133 493.55	71 966.—	19 454.98	42 072.57
Frais de voyages	15 000.—	20 124.15	19 972.85	75.65	75.65
Frais généraux	25 500.—	27 707.31	8 265.78	5 703.50	13 738.03
Mobilier et outillage	1 500.—	239.55	—.—	72.—	167.55
Instruments etc.	2 500.—	6 736.95	—.—	—.—	6 736.95
Versement dans le fonds de renouvellement	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Pour compenser le solde passif de l'année précédente	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	<u>136 500.—</u>	<u>193 301.51</u>	<u>102 404.63</u>	<u>26 239.33</u>	<u>64 657.55</u>
Hiezu		4 456.11	déficit du compte 1918-19 à reporter sur l'exercice de 1920.		
		<u>197 757.62</u>			
			Recettes	169 025.94	
			Dépenses	<u>193 301.51</u>	
			Excédent des dépenses	<u>24 275.57</u>	

^{*)} Y compris le budget pour le bureau central liquidé.

Bilan au 31 décembre 1919.

		Doit Fr.	Avoir Fr.
Fonds des Institutions de contrôle			75 222.80
Fonds de prévoyance des fonctionnaires			51 253.20
Compte banque			71 558.—
Créanciers divers			4 020.74
Compte mobilier		1.—	
Compte instruments		1.—	
Compte caisse		1 992.31	
Débiteurs divers		29 318.75	
Compte valeurs	142 010.—		
Perte au change au 31 décembre 1920	26 200.—	115 810.—	
Compte profits et pertes			
Excédent des dépenses	28 731.68		
Perte au change sur les valeurs	26 200.—	54 931.68	
		<u>202 054.74</u>	<u>202 054.74</u>

Etat de fortune au 31 décembre 1919.

		Fr.	Fr.
<i>Actif</i>		202 054.74	
perte au change sur les valeurs	26 200.—		
excédent des dépenses	28 731.68	54 931.68	147 123 06
<i>Passif</i> (compte banque et créanciers divers)			75 578.74
	<i>Excédent de l'actif</i>		<u>71 544.32</u>

Fonds des Institutions de contrôle de l'A. S. E.

		Doit Fr.	Avoir Fr.
1919. 30 juin. Etat		—.—	74 835.80
31 déc. Intérêts		—.—	2 087.—
Subvention à l'A.S.E.		1 700.—	—.—
Solde à compte nouveau		75 222.80	—.—
		<u>76 922.80</u>	<u>76 922.80</u>

Fonds de prévoyance des fonctionnaires des Institutions de contrôle.

		Doit Fr.	Avoir Fr.
1919. 30 juin. Etat		—.—	49 858.95
31 déc. Intérêts		—.—	1 394.25
Solde à compte nouveau		—.—	—.—
		<u>51 253.20</u>	<u>51 253.20</u>

Institutions de contrôle de l'A. S. E.

Budget pour l'exercice 1921.

<i>Recettes:</i>	Total Fr.	Inspectorat Fr.	Station d'essais des matériaux Fr.	Station d'étalonnage Fr.
Montant des abonnements:				
a) stations centrales	133 000.—	100 000.—	13 200.—	19 800.—
b) installations isolées	58 000.—	58 000.—	—.—	—.—
Essais d'appareils, expertises, etc.	142 000.—	500.—	—.—	113 200.—
Essais des lampes à incandescence de la S. A.	19 500.—	—.—	19 500.—	—.—
Contribution fédérale à l'inspectorat	90 000.—	90 000.—	—.—	—.—
Intérêts	—.—	—.—	—.—	—.—
	442 500.—	248 500.—	61 000.—	133 000.—
<i>Dépenses:</i>				
Subvention au Secrétariat général pour l'administration générale, tenue de caisse et comptabilité	16 000.—	7 000.—	3 000.—	6 000.—
Appointements	301 000.—	165 000.—	42 000.—	94 000.—
Frais de voyages	44 600.—	44 000.—	300.—	300.—
Frais généraux	67 000.—	22 000.—	14 000.—	31 000.—
Mobilier et outillage	2 700.—	1 000.—	1 000.—	700.—
Instruments, etc.	2 700.—	1 000.—	700.—	1 000.—
Versement dans le fonds de renouvellement	—.—	—.—	—.—	—.—
Pour compenser le solde passif de l'année précédente	8 500.—	8 500.—	—.—	—.—
	442 500.—	248 500.—	61 000.—	133 000.—

Rapport et proposition des réviseurs des comptes soumis à l'assemblée générale de l'A.S.E. (Traduction). Donnant suite au mandat qui nous a été confié par l'assemblée générale nous avons vérifié aujourd'hui les comptes de l'A.S.E. et ceux des Institutions de contrôle pour le 2^{me} semestre 1919.

Le compte d'exploitation, le compte des profits et pertes ainsi que le bilan ont été comparés avec les inscriptions au grand livre et trouvés en ordre. Des vérifications dans les divers livres nous ont montré que la comptabilité était bien faite. La comparaison de nombreuses factures et autres pièces justificatives avec les inscriptions correspondantes a permis de constater partout une parfaite concordance et un bon ordre. La même concordance existait entre le compte des valeurs et les certificats de dépôt et entre l'argent disponible et les livres de caisse.

Nous vous proposons en conséquence d'approuver les comptes pour le 2^{me} semestre 1919 et d'accorder décharge aux organes exécutifs tout en leur exprimant votre satisfaction.

Zurich/Schaffhouse, le 1^{er} décembre 1920.

Les réviseurs des comptes:

(sig.) H. Wachter. (sig.) Koelliker.

Propositions du Comité de l'A.S.E. à l'assemblée générale du 18 décembre 1920 à Olten.

Chiffre 2 de l'ordre du jour:

a) le compte de l'A.S.E. pour l'exercice du 1^{er} juillet au 31 décembre 1919 est approuvé; décharge est accordée au comité;

b) le solde actif de frs. 8247.59 est porté au compte capital de l'A.S.E.

Chiffre 3 de l'ordre du jour:

a) le compte des Institutions de contrôle de l'A.S.E. pour l'exercice du 1^{er} juillet au 31 décembre 1919 est approuvé; décharge est accordée au Comité de l'A.S.E.;

b) le déficit du compte de l'exercice du 1^{er} juillet au 31 décembre 1919 de frs. 24 275.57 est porté au budget des Institutions de contrôle de l'A.S.E. pour 1920.

Chiffre 4 de l'ordre du jour:

Les cotisations pour 1921 restent les mêmes comme pour 1920 (voir bulletin 1919, No. 11, page 331).

Chiffre 5 de l'ordre du jour:

Le budget de l'A.S.E. pour 1921, tel qu'il est publié ci-devant est adopté.

Chiffre 6 de l'ordre du jour:

Le budget des Institutions de contrôle de l'A.S.E. pour 1921, tel qu'il est publié ci-devant est adopté.

Chiffre 7 de l'ordre du jour:

Conformément à une décision de l'assemblée générale du 3 avril 1919 à Olten et suivant le tirage au sort, fait avant l'assemblée générale du 12 octobre 1919 à Montreux, le mandat expire fin 1920 pour

MM. Calame,
Zaruski,
Dr. Sulzberger-Zurich.

Ces messieurs sont disposés à accepter une réélection éventuelle.

Administration commune et Secrétariat général de l'A. S. E. et l'U. C. S.

Compte pour le 2^e semestre 1919.

Budget Fr.		Compte Fr.
	<i>Recettes :</i>	
	Solde de l'exercice précédent	3 070.29
	Subventions ordinaires des associations participantes :	
12 500.—	A. S. E.	12 500.—
14 250.—	U. C. S.	14 250.—
	Subventions extraordinaires pour travaux spéciaux :	
4 000.—	de l'A. S. E. en commun avec les Institutions de contrôle	4 000.—
2 500.—	de l'U. C. S. resp. de la S. A.	2 500.—
5 000.—	Indemnité des Institutions de contrôle pour tenue de la caisse et de la comptabilité (salaires, location, frais généraux)	5 000.—
5 750.—	Indemnité de la S. A. de l'U. C. S. pour l'administration commune y compris la caisse et la comptabilité	5 750.—
750.—	Vente des publications	2 156.07
3 000.—	Bulletin et annuaire	4 807.50
500.—	Travaux payés	1 474.25
—.—	Solde	7 469.60
48 250.—		62 977.71
	<i>Dépenses :</i>	
2 750.—	Frais d'administration	3 869.25
30 000.—	Personnel	39 868.06
3 050.—	Location etc.	2 558.10
400.—	Mobilier (acquisition; amortissements)	2 010.50
1 750.—	Frais de bureau	4 983.50
1 500.—	Imprimés pour le bureau	621.26
150.—	Bibliothèque	395.14
900.—	Frais de voyage du personnel	2 353.70
500.—	Imprimés à vendre	704.65
4 000.—	Bulletin et annuaire	2 745.25
2 000.—	Indemnités aux Institutions de contrôle pour essais concernant des travaux spéciaux	2 776.20
1 250.—	Divers et imprévu	92.10
48 250.—		62 977.71

Budget pour l'exercice 1921.

	Fr.
<i>Recettes :</i>	
Subventions ordinaires des Institutions participantes :	
A. S. E.	30 000.—
U. C. S.	40 000.—
Subventions extraordinaires pour travaux spéciaux :	
A. S. E. (y compris ses Institutions de contrôle)	10 000.—
U. C. S. (y compris sa Section des achats)	8 000.—
Indemnité des Institutions de contrôle pour tenue de la caisse et de la comptabilité	16 000.—
Indemnité de la Section des achats pour l'administration commune y compris la caisse et la comptabilité	10 000.—
Vente des publications	5 000.—
Bulletin et annuaire	10 000.—
Travaux payés et divers	7 000.—
	136 000.—

<i>Dépenses :</i>		Fr.
Frais d'administration		9 000.—
Personnel		85 000.—
Location, etc.		6 000.—
Mobilier (acquisitions, amortissements)		2 000.—
Frais de bureau		11 000.—
Imprimés pour le bureau		3 000.—
Bibliothèque		500.—
Frais de voyage du personnel		4 000.—
Publications à vendre		4 000.—
Bulletin et annuaire		6 000.—
Indemnités aux Institutions de contrôle pour essais concernant des travaux spéciaux		4 000.—
Divers et imprévu		1 500.—
		<u>136 000.—</u>

U. C. S.

Compte pour le 2^e semestre 1919.

<i>Budget</i> Fr.	<i>Recettes :</i>	<i>Compte</i> Fr.
—.—	Solde de l'exercice précédent	4 213.50
16 000.—	Cotisations des membres	19 615.80
175.—	Intérêts	1 947.10
—.—	Commissions	54.40
<u>16 175.—</u>		<u>25 830.80</u>
	<i>Dépenses :</i>	
14 250.—	Subvention ordinaire au Secrétariat général	14 250.—
1 250.—	Subvention extraordinaire pour des travaux spéciaux dans l'intérêt de l'U.C.S.	1 250.—
	Divers :	
	Assemblée générale de Montreux 755.—	
	Frais généraux pour la réorganisation (statuts, registre de commerce) 366.—	
	Frais pour l'encaissement des cotisations 146.60	
675.—	Divers 260.—	1 528.25
—.—	Solde	8 802.55
<u>16 175.—</u>		<u>25 830.80</u>

Bilan au 31 décembre 1919.

	Fr.	Fr.
Compte capital		18 044.60
Compte de réserve de l'ancienne A.A.L.		80 231.75
Compte caisse	885.80	
Compte banque	19 597.75	
Divers débiteurs	6 972.85	
Compte valeurs 79 622.50		
Perte au change au 31 décembre 1919 5 879.—	73 743.50	
Excédent des recettes 8 802.55		
Déduction sur le compte valeurs 5 879.—		
Solde		2 923.55
	<u>101 199.90</u>	<u>101 199.90</u>

Budget pour l'exercice 1921.

	Fr.
<i>Recettes:</i>	
Cotisations	47 000.—
Intérêts	4 000.—
Subvention de la Section des achats pour buts généraux	3 000.—
Divers et imprévu	—.—
	<u>54 000.—</u>
<i>Dépenses:</i>	
Subvention ordinaire à l'administration commune de l'A. S. E. et l'U. C. S. et au Secrétariat général	40 000.—
Subvention extraordinaire pour travaux spéciaux du Secrétariat général	8 000.—
Divers et imprévu	6 000.—
	<u>54 000.—</u>

Section des achats (S. A.) de l'U. C. S.

Compte pour le 2^e semestre 1919.

Budget Fr.		Compte Fr.
	<i>Recettes:</i>	
—.—	Solde au 30 juin 1919	2 989.97
15 600.—	Provisions sur la vente des lampes à incandescence	17 358.40
1 900.—	Intérêts	448.95
<u>17 500.—</u>		<u>20 797.32</u>
	<i>Dépenses:</i>	
5 750.—	Indemnité au Secrétariat général	5 750.—
1 250.—	Subvention pour travaux spéciaux du Secrétariat général	1 250.—
10 000.—	Indemnité à la Station d'essais des matériaux	5 328.31
	Divers:	
	Impôts	1 043.20
	Divers	561.10
500.—	Solde	6 864.71
<u>17 500.—</u>		<u>20 797.32</u>

Bilan au 31 décembre 1919.

	Doit Fr.	Avoir Fr.
Fonds de réserve	—.—	25 000.—
Compte caisse	441.78	
Compte banque	17 868.25	
Compte débiteurs	13 554.68	
Solde	—.—	6 864.71
	<u>31 864.71</u>	<u>31 864.71</u>

Budget pour l'exercice 1921.

	Fr.
<i>Recettes:</i>	
Provision sur la vente des lampes à incandescence	39 000.—
Intérêts	600.—
Divers et imprévu	400.—
	<u>40 000.—</u>

<i>Dépenses:</i>		Fr.
Subvention au Secrétariat général pour la gestion des affaires		10 000.—
Redevances à la Station d'essai des matériaux.		19 500.—
Subvention pour travaux spéciaux du Secrétariat général dans l'intérêt de l'U. C. S.		3 000.—
Impôts		4 000.—
Divers		1 000.—
Solde		2 500.—
		<u>40 000.—</u>

Syndicat du cuivre de l'U. C. S. — Dernier Rapport et propositions des vérificateurs des comptes. 20 mars 1920.

Les soussignés ont vérifié ce jour les comptes présentés par la Société Romande d'Electricité et M. le Dr. G. A. Borel. Les divers comptes ont été comparés avec les pièces justificatives et les livres et trouvés en bon ordre.

Le solde au 20 mars 1920 est de frs. 30 632 25. Il est cependant à remarquer qu'il existe encore quelques actifs non réalisés qui se montent à frs. 800.— environ et que pour plus de sûreté frs. 7000.— (francs français) doivent être réservés pour couvrir une avarie assurées. Le solde de frs. 23 632 25 est à la disposition de l'Union.

Nous proposons d'approuver les comptes et d'accorder décharge à MM E^l Dubochet, directeur, et le Dr. G. A. Borel.

Lucerne, le 20 mars 1920.

Les vérificateurs des comptes:
(signé) Erny. (signé) Hch. Kuhn.

Syndicat du cuivre de l'U. C. S. — Dernier Rapport.

Messieurs,

Le 23 mars 1920, ensuite de la vérification des comptes du 20 mars 1920, (voir rapport de vérification ci-joint), nous avons adressé au Crédit Suisse frs. 30 632 25 au crédit du compte de l'Union des Centrales Suisses de l'Electricité, comme solde provisoire restant du Syndicat du cuivre.

Nous avons aujourd'hui l'avantage de vous informer que:

- 1^o Le compte concernant l'avarie commune du „City of Baumont“ a été réglé par l'assurance sans déboursés de notre part;
- 1^o la torche de fil égarée a été retrouvée et vendue à un de nos sociétaires;
- 3^o le compte avec la maison Natural, Le Coultre & Cie. sera réglé définitivement le 8 courant;
- 4^o que notre comptabilité a été inspectée le 20 écoulé par M. Jolliat, inspecteur de l'administration des contributions fédérales, service de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Cet inspecteur a déclaré à M. Borel, qui a bien voulu lui donner tous

renseignements utiles, qu'à son avis et après examen de notre comptabilité, notre syndicat n'était pas imposable et qu'il déposerait un préavis dans ce sens auprès de son administration. Dès lors nous n'avons reçu aucune nouvelle contraire et tout nous fait espérer que l'avis de l'inspecteur sera aussi corroboré par le chef de l'administration fédérale compétente.

En conséquence et suivant décompte qui sera dressé les premiers jours de la semaine prochaine, nous pourrions verser encore un petit reliquat de frs. 320.— environ, ce qui portera le solde définitif du compte du Syndicat S. S. S. No. 11 (achat de cuivre) remis à la caisse de l'U. C. S. à frs. 30 950.—

Nous tenons cependant afin d'éviter tout malentendu, à réserver encore *la possibilité, très improbable*, d'un changement d'opinion de l'administration de l'impôt sur les bénéfices de guerre, mais nous pouvons vous déclarer aujourd'hui que tous les comptes sont réglés et liquidés, aussi M. le Dr. G. A. Borel et le soussigné déposent ici définitivement leur mandat.

Territet, le 3 juin 1920.

Pour le Syndicat du Cuivre
No. 11 U. C. S.

Le Président:

(signé) E^l. Dubochet.

Décompte.

Après le paiement des	frs. 30 632.25
en date du 23 mars, le solde en	
banque était de	frs. 573.35
Note de 99 kg de cuivre (torche	
retrouvée)	frs. 346.50
Intérêts bonifiés par la Banque Fédé-	
rale S. A. à Vevey, du 23 mars 1920	
au 8 juin 1920 sur frs. 573.35 =	frs. 2.65
	<u>frs. 922.50</u>
A déduire solde de compte redû à	
Natural, Le Coultre & Cie.	frs. 599.—
Solde définitif	<u>frs. 323.50</u>

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes à l'assemblée générale de l'U. C. S. (Ce Rapport sera donné verbalement à l'assemblée générale à Olten.)

Propositions du Comité de l'U.C.S. à l'assemblée générale du 18 décembre 1920 à Olten.

Chiffre 2 de l'ordre du jour :

a) le compte de l'U.C.S. pour l'exercice du 1^{er} juillet au 31 décembre 1919 est approuvé; décharge est accordée au comité;

b) le solde actif de frs. 8802.55 est porté au compte capital de l'U.C.S.;

c) le compte définitif du Syndicat du cuivre est approuvé; décharge est accordée à M. M. E. Dubochet, directeur et Dr. G. A. Borel;

d) le solde actif de ce compte de frs. 30955.75 est porté au compte capital de l'U.C.S.

Chiffre 3 de l'ordre du jour :

a) le compte de la Section des achats de l'U.C.S. pour l'exercice du 1^{er} juillet au 31 décembre 1919 est approuvé; décharge est accordée au Comité;

b) le solde actif de frs. 6864.71 est porté au compte capital de l'U.C.S.

Chiffre 4 de l'ordre du jour :

Les cotisations pour 1921 restent les mêmes comme pour 1920 (voir bulletin 1919, No. 11, page 336/37).

Chiffre 5 de l'ordre du jour :

Le budget de l'U.C.S. pour 1921, tel qu'il est publié ci-devant, est adopté.

Chiffre 6 de l'ordre du jour :

Le budget de la Section des achats pour 1921, tel qu'il est publié ci-devant, est adopté.

Chiffre 7 de l'ordre du jour :

Conformément à une décision de l'assemblée générale du 3 avril 1919 à Olten et suivant le tirage au sort, fait avant l'assemblée générale du 12 octobre 1919 à Montreux, le mandat expire fin 1920 pour

M M. Dr. Bauer,
Dr. Fehr,
de Montmollin.

Ces messieurs sont disposés à accepter une réélection éventuelle.

Communications sur le travail des commissions et des comités. *La commission de l'U.C.S. pour les questions d'assurance* a chargé le secrétariat de s'informer à l'aide d'un questionnaire combien parmi les centrales suisses seraient éventuellement disposées à s'associer à une caisse de pensions. Nous avons reçu jusqu'à ce jour environ 150 réponses. Cinquante centrales comprenant 1500 ouvriers et employés ont annoncé leur participation éventuelle. Nous basant sur les renseignements qui nous ont été fournis, nous allons étudier diverses variantes. L'assurance peut être réalisée avec le concours d'une compagnie d'assurance ou par la création d'une caisse autonome; on prendra l'avis d'un expert avant de choisir parmi les solutions possibles celle qui s'adapte le mieux aux circonstances.

Le secrétariat s'est fait présenter des offres pour l'assurance des machines et s'efforcera d'obtenir des conditions favorables pour le cas où l'on établirait une convention collective. Les questions de salaire ont été discutées dans plusieurs séances par les représentants des centrales extra urbaines. Quelques-uns étaient partisans d'un contrat collectif, mais la majorité a estimé qu'un pareil contrat ne pourrait jamais tenir suffisamment compte des conditions locales et qu'il valait mieux que chaque centrale réserve sa liberté. Les centrales ont cependant adopté une échelle des salaires et convenu de ne la dépasser en aucun cas. Cette échelle des salaires et le règlement normal rédigé par le secrétariat constituent une norme qui peut être prise comme exemple. On peut se procurer ces deux documents auprès du secrétariat; pour l'instant ils n'existent encore qu'en langue allemande.

Dans l'U.C.S., la question de l'élévation des tarifs et de la révision des conventions à longue durée a occupé pendant ces derniers mois le comité, les membres de la commission des tarifs et les directeurs de plusieurs centrales. Le département fédéral de l'économie politique admettant les raisons exposées dans notre requête du 22 mars (voir Bulletin N° 7, page 193), s'est proposé de nous donner satisfaction dans une certaine mesure et a établi des projets d'arrêté basés sur les pleins pouvoirs du conseil fédéral. Le dernier de ces projets a été soumis à une assemblée composée de délégués des gouvernements cantonaux, des associations de consommateurs, des industriels, et des centrales d'électricité. Il a été approuvé par les uns et vivement critiqué par les autres, et pour l'instant il n'est pas possible de savoir à quelle solution le département s'arrêtera. Toujours est-il que les centrales productrices d'énergie seront obligées de majorer leurs prix de vente pour couvrir les dépenses qui n'ont cessé d'augmenter. Si les clients dont le marché est de longue durée ne peuvent être mis à contribution, la majoration des prix devra être d'autant plus sensible pour ceux qui ne possèdent pas un tel marché.

Dans la question de l'application de la loi sur le travail dans les fabriques, le secrétariat s'est efforcé de créer une situation nette pour toutes les catégories d'ouvriers et a discuté à cet effet avec les autorités compétentes. Il est probable qu'il pourra d'ici peu faire connaître la solution à laquelle on s'est arrêtée.

Les travaux multiples que le Secrétariat général a entrepris pour la commission pour l'étude de la corrosion (constituée par l'A. S. E., l'U. C. S., la Société suisse de l'industrie du Gaz et des Eaux et l'Union des Chemins de fer secondaires) sont enfin arrivés à des résultats de grande utilité. Le secrétariat a terminé ses mesures dans les réseaux de tramway de Zurich, Lausanne, Neuchâtel, Berne et Bâle et a déjà remis son rapport et ses propositions d'amélioration au sujet des trois premiers réseaux. Le même travail sera terminé sous peu pour les réseaux de Berne et de Bâle.

Les articles publiés aux Bulletins N°s 10 et 11 rendent compte des résultats d'expérience en général et de l'enseignement qu'on peut en tirer.

Le secrétariat est à la disposition de nos membres et de toutes les personnes intéressées pour les renseigner à ce sujet d'une manière très détaillée.

La commission pour la révision des prescriptions fédérales nommée par l'A.S.E. et l'U.C.S. a dans sa première séance, tenue sous la présidence du Secrétaire général, constitué quatre sous-commissions qui se sont partagé le travail. La plupart d'entre elles se sont déjà réunies à plusieurs reprises et avancent rapidement dans leur ouvrage.

La nouvelle commission de l'A.S.E. pour les questions d'enseignement et de formation des jeunes techniciens s'est réunie deux fois, elle a pris contact d'une part avec les directions des différentes écoles techniques (école polytechnique, faculté technique de Lausanne et technicums divers) pour connaître leurs avis, et d'autre part avec les industriels pour étudier les moyens propres à procurer aux jeunes ingénieurs et techniciens l'occasion d'un stage pratique. On espère pouvoir décider les industriels à collaborer à cette tâche dans une large mesure.

Pour ce qui est des questions administratives traitées par les deux comités nous croyons devoir donner à nos membres les renseignements suivants:

Le Comité de l'A.S.E. a pris connaissance de la démission de M. le prof. C.E. Guye comme vice-président et membre du Comité Electrotechnique Suisse. Sur la demande du C.E.S. Mr. Guye n'a pas été remplacé; M. le Dr. Sulzberger a été désigné comme 1^{er} vice-président.

A l'instigation de la Commission Electrotechnique Internationale notre cotisation annuelle à cette institution a été doublée et il a été décidé de verser sous certaines conditions au fonds d'exploitation de 500^{fr} la cotisation de 28^{fr} demandée à chacun des 18 états participants. Le comité a pris connaissance du rapport des délégués aux séances qui ont eu lieu à Bruxelles.

Comme membres de la commission du „Fonds Denzler“ ont été désignés: en qualité de président: le président de l'A.S.E. (actuellement M. le Dr. Tissot), puis MM. Max Denzler, ingénieur à Zurich, Mr. le prof. Landry à Lausanne, Mr. le Dr. Sulzberger à Zurich et le secrétaire général M. le prof. Wyssling.

Ont été nommés pour faire partie de la commission pour les questions d'enseignement: Mr. Hüsser, Dir. à Aarau (président), Mr. le Dr. Behn-Eschenburg à Olrikon, M. le Dr. Blatner à Berthoud, Mr. le prof. Landy à Lausanne,

M. le Dr. Sulzberger et M. le prof. Wyssling à Zurich.

A la demande de la Société „Euler“ le comité a voté à cette institution une subvention supplémentaire de frs. 100.—.

Le Comité de l'U.C.S. a pris note du désir de Mr. Cagianut de ne plus faire partie de la commission pour les questions de personnel et a désigné comme remplaçant M. le Dr. M. Röthlisberger, B.K.W. Berne. Il a accordé en principe un crédit à la commission pour les questions d'assurance pour l'étude d'une caisse de pensions et a invité cette commission à fixer aussitôt que possible la somme qui lui sera nécessaire à cet effet.

La commission d'administration de l'A.S.E. et l'U.C.S. a nommé M. Langer, ingénieur à titre définitif comme chef de la division technique du secrétariat général à partir du 1^{er} janvier 1921.

Nous avons informé déjà autre part nos membres de la décision de M. le prof. Wyssling de quitter les fonctions de secrétaire général. La commission d'administration a désigné comme successeur M. F. Largiadèr, ingénieur à Zurich, qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 1920.

Secrétariat général. A la fin du mois de juin passé M. le prof. Dr. Wyssling a informé le comité de direction qu'en raison du surcroît de travail que lui imposait ses fonctions de professeur à l'école polytechnique il ne lui serait plus possible de remplir la charge de secrétaire général à partir du 1^{er} janvier 1921. M. Wyssling a été à la tête du secrétariat depuis sept ans et demi c'est-à-dire depuis le moment où cette institution a été créée. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici tous les services éminents qu'il a rendu à l'Association Suisse des Electriciens et à l'Union des Centrales Suisses d'électricité depuis leur existence. On peut bien dire qu'il s'est dévoué à elles corps et âme sans ménager ni son temps ni ses peines. Heureusement que le comité d'administration a pu s'assurer encore le concours de Mr. Wyssling comme collaborateur pour mener à bonne fin quelques travaux de longue haleine dont il s'occupait personnellement. C'est avec le plus vif regret que la commission d'administration a pris connaissance dans sa séance du 25 sept. du départ de M. Wyssling.

Sur la proposition du comité de direction elle a désigné dans la suite comme son successeur M. F. Largiadèr, ing.-dipl. à Zurich.

